

BC saisie par : LEO	le 17.04.2024	Validé par: LEO	le 17.04.2024
Interlocuteur : Chargé de sect ^e LEO LORIS	EMS JUEN		
Centre : CS401 Chargé secteur TER04 01	720 RTE de ST Quentin 38210 TULLINS		

Client: 20108225 MME FROELIGER MYRIAM
0658377272 - 0982303943
Contrat: 120914/0 du 28.06.2016
ESI: 0274-03-01-0034 ST JEAN MOIRANS LES CORDELIERS au 2ème étage T3
LOGT NO 0034 LES CORDELIERS BAT C
Destination: HABITATION Date fin constr.: 30.04.1988 Date entrée patrim.: 30.04.1988

OBJET DE LA COMMANDE: Dysfonctionnement convecteur Réclamation PL/577839
Date de début d'exécution: 17.04.2024 Fin d'exécution: 19.04.2024
Mme nous signale que 3 convecteur de son logement ne fonctionne pas, 2 dans la chambre et 1 dans la cuisine. Elle m'informe qu'il y'en a un qui s'allume mais ne chauffe pas et les deux autre ne s'allume pas du tous. Elle pense également qu'il doit y'avoir un problème sur le thermostat.

Cette intervention se faisant sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l amiante, doit répondre aux obligations du Cc du Travail relatif à l exposition à l Amiante et relève de la Sous-Section 4

Prestations/articles	PU HT (EUR)	Quantité	Prix HT	TVA (%)
NVERIFELE001-Verification d une installation électrique, re	75,00	1,00	75,00	10,00

Montant HT	Total remises HT	Total HT	Total TVA	TOTAL TTC (EUR)
75,00	0,00	75,00	7,50	82,50

Opération:	S. analytique: Non affecté
-------------------	-----------------------------------

Retour du BC à l'agence dans les 48h suivant travaux avec zones ci-dessous renseignées (QUITUS)

Date de fin de travaux		Travaux conforme au BC	OUI	NON
------------------------	--	------------------------	-----	-----

Observations:

Signature du locataire	Signature de l'entreprise
------------------------	---------------------------

En acceptant l'exécution de la présente commande, l'entreprise est réputée avoir pris connaissance et s'oblige à appliquer les dispositions de Plan de Prévention et du DT Amiante consultable et téléchargeable sur le site internet de la SDH www.sdh.fr

FACTURES: Règlement: 30 jours fin de mois

La facture sera rejetée si elle ne comporte pas le double du bon de commande. Les prix devront être détaillés en "Fournitures" et "Main d'oeuvre". Les libellés "Travaux forfaitaires" ou "Conformes au devis" ne seront pas acceptés

Les travaux devront être réalisés dans les règles de l'art